

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0649^e** séance
tenue le **2 octobre 2023**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, France Houle, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de l'École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Francis Beaudry, Alexandre Beaupré-Lavallée, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, Vasile Diaconu, Thomas Druetz, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Roger Lippé, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Samir Saul, Gilles Soulez, Daniel Thirion, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Liliette Michel, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Vincent Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Méganne Joyal, Louis Malenfant-Poulin, Audréanne Matte-Landry, Alecsandre Sauvé-Lacoursière ; une membre indépendante : Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : France Lebel, Lynne Thuot, Chantal Simoneau, Yannick Tremblay ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Christelle Chalono, Alain Charbonneau.

ABSENCES : le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean Barbeau, Delphine Bosson-Rieutort, Sylveline Bourion, Isabelle Brault, David Décary-Héту, Yvan Dumais, Solange Lefebvre, Ian Thomas MacDonald, Anne Marchand, Monique Pagé, Julien Riel-Salvatore, Jacques Thibodeau, Elvire Vaucher ; une représentante : Lise Marien ; une représentante de la communauté étudiante : Radia Sentissi.

PERSONNES EXCUSÉES : le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Chantal Bémeur, Jean-François Bissonnette, Jean-Jacques De Bruycker, Ingrid Hall, Julie Lavoie, Jean Leclair, Amélie Maugère, Audrey Smargiassi, Eugene Syriani, Mario Talajic ; un représentant du personnel enseignant : Hocine Slimani.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

Mme Jani Boyer, étudiante au premier cycle au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Méganne Joyal, étudiante au premier cycle au Département de communication et au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences.

Louis Malenfant-Poulin, étudiant en premier cycle au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences.

Fins de mandat

Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

M. Alexis Cyr, étudiant au premier cycle à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de droit

M. Pierre Ciotola, professeur émérite à la Faculté de droit, décédé le 11 juillet 2023.

M. Jacques-Yvan Morin, professeur émérite à la Faculté de droit, décédé le 26 juillet 2023.

Faculté de médecine

M. Michel Émond, professeur agrégé et professeur agrégé de clinique au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 24 septembre 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations revient sur un point d'ordre fait lors de la dernière séance au sujet de l'ordre des tours de parole. Elle précise qu'elle donne la parole dans l'ordre où les gens lèvent la main, en donnant priorité aux personnes qui n'ont pas encore pris la parole. Il a été constaté qu'un problème technique intervient lorsqu'elle change d'écran, entraînant un changement dans l'ordre des demandes de parole. Pour régler ce problème, elle consulte un nouvel écran qui apparaît plus fiable. Si des membres pensent que l'ordre n'est pas

le bon, elle les invite à faire un point d'ordre. Enfin, une demande a été faite au TI pour faire un suivi auprès de Zoom afin de régler ce problème.

AU-0649-1 **ORDRE DU JOUR**
2023-A0021-0649^e-784

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0649^e-784.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0648^e séance tenue le 11 septembre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 7.1. Comité des différends : nomination d'une ou d'un membre suppléant à la présidence
 - 7.2. Comité de l'ordre du jour : nomination d'une ou d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 7.3. Comité de la recherche : nomination d'une étudiante ou d'un étudiant
 - 7.4. Comité d'accompagnement de la planification stratégique : nomination de deux étudiants ou étudiantes, membres de l'Assemblée universitaire, dont 1 de l'AGEEFEP et 1 de la FAÉCUM
8. Nouveaux programmes délocalisés (à Brossard et Rimouski)

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance : Le 6 novembre 2023, à 14 heures

10. Clôture de la séance

AU-0649-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0648^e SÉANCE TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2023**

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 6, au dernier paragraphe : remplacer 7 % par 0,7 % (nouveaux inscrits). À la page 12, au 4^e paragraphe, 3^e ligne : remplacer « les chargés de cours et les membres du personnel » par « l'ensemble de la communauté universitaire ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0648^e séance tenue le 11 septembre 2023, tel que modifié.

AU-0649-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

À propos de l'intérêt d'inviter le chancelier à l'Assemblée universitaire, évoqué lors de la dernière séance, le secrétaire général indique que le chancelier accepte avec plaisir de venir rencontrer l'Assemblée au cours de la présente année universitaire, probablement en mars ou en avril prochain.

Mme De Maeyer demande un suivi sur la question du logiciel utilisé pour la création des horaires de cours et l'assignation des locaux d'enseignement (CHAL) discutée lors de la séance précédente, notamment en ce qui concerne la communication de l'information aux unités qui avait été annoncée par la vice-rectrice Lefrançois. Ayant constaté que l'information n'avait pas été diffusée en même temps à tous au sein des unités, elle demande des explications sur les choix qui ont été faits à cet égard et sur la façon de mobiliser la communauté universitaire sur ce dossier important.

La présidente des délibérations suggère à Mme De Maeyer de présenter sa question à la période de questions.

En lien avec le commentaire du recteur, dans le cadre de son rapport, au sujet des aspirations de l'UQAM pour une faculté des sciences de la santé qui inclut un programme de médecine, au nom de la Faculté de médecine et des autres doyens et doyennes de faculté des domaines de la santé, M. Cossette remercie le recteur pour sa prise de position publique en soulignant la clarté et la fermeté du propos ainsi que la solidité de l'argumentaire, notamment en lien avec le financement des études médicales.

AU-0649-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0649-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0649-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Sur le plan des admissions et des inscriptions, en date du 28 septembre, le portrait est relativement stable au premier cycle avec une légère hausse des nouveaux inscrits de 1 %. Par contre, on remarque une baisse au deuxième cycle de 5,7 % et une augmentation de 4 % (soit 20 étudiants) au troisième cycle par rapport à la même date l'année passée. L'UdeM a 47 446 étudiants uniques inscrits, soit 0,06 % de moins que l'an dernier à pareille date.

Du 25 septembre au 1^{er} octobre, plusieurs activités se sont tenues pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : des affiches dans les bibliothèques de l'UdeM ont renseigné sur la vérité et la réconciliation. La tour du pavillon Roger-Gaudry a été illuminée avec trois couleurs, trois symboliques : le jeudi 28 septembre, en violet pour commémorer le décès de Joyce Echaquan (vérité) ; le vendredi 29 septembre, en vert (espoir) ; et le samedi 30 septembre, en orange (réconciliation). Par ailleurs, le plan d'action Place aux Premiers Peuples pour les années 2022 et 2023 arrive à terme et un nouveau plan sera bientôt proposé. Il sera élaboré en collaboration avec les personnes concernées afin d'assurer l'établissement de cette relation de confiance et de respect.

Le chancelier de l'Université de Montréal, Frantz Saintellemy, et le recteur Daniel Jutras ont remis la plus haute distinction universitaire, un doctorat honoris causa, au directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), Rafael Payare.

Le recteur présente une mise en contexte au sujet d'un article paru dans La Presse au cours de la fin de semaine intitulé « L'Université de Montréal lorgne du côté de l'Hôtel-Dieu ». Il explique que les cohortes du programme de médecine MD de l'UdeM sont en forte croissance depuis quelques années. Selon les dernières données, de 2019 à 2026, on prévoit une augmentation de 42 % des cohortes à ce programme de médecine. On est actuellement très à l'étroit au pavillon Roger-Gaudry, conçu à l'origine pour accueillir un peu plus de 200 étudiants, et on convient de la nécessité de déplacer certaines des activités du programme de médecine hors du pavillon Roger-Gaudry, idéalement à proximité du CHUM. Parmi les hypothèses à l'étude, l'Hôtel-Dieu est envisagé. Cependant, à court terme, pour l'automne 2024, l'Hôtel-Dieu ne pourrait être envisagé considérant les rénovations importantes qui seraient requises.

Sur le plan des subventions, le recteur souligne la finalisation, le 14 septembre, de l'accord avec Affaires mondiales Canada (AMC) d'une valeur totale de 4,3 M\$ sur 5 ans. Le projet, auquel prend part l'ESPUM, vise à améliorer la santé communautaire et l'autonomisation équitable de type « Une seule santé » chez les femmes et les filles pauvres dans les régions où la prévalence des maladies zoonotiques et liées à l'interface humain-animal-environnement est élevée. Pour cette initiative pilote, 9 organisations canadiennes ont été invitées, dont 4 universités, l'UdeM étant la seule francophone.

Le recteur termine son rapport en mentionnant des nominations de membres de la communauté universitaire et des bourses décernées à des étudiants.

AU-0649-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Aucun membre n'a d'information à présenter.

AU-0649-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à la question de Mme De Maeyer, au point affaires découlant, concernant le calendrier d'implantation du logiciel CHAL, le module académique et la façon de confectionner les horaires pour l'année 2024-2025, Mme Lefrançois donne les précisions quant au calendrier de transmission des informations aux différents groupes jusqu'à ce jour : elle a informé les doyens à la fin du mois d'août, les vice-doyens aux études ont ensuite été informés par le Bureau du registraire, puis elle en a parlé à l'Assemblée universitaire du 11 septembre dernier. Les tgdé ont été rencontrés et continueront de l'être au cours des prochaines semaines par le Bureau du registraire, qui a également rencontré les directions des départements.

En lien avec la question du CHAL, M. Papillon dit s'inquiéter des ressources financières et humaines qui ont été englouties dans ce projet qu'il considère être un échec. Il présente une question au recteur sur l'imputabilité de la direction universitaire à ce sujet. Notamment, au sujet du post mortem annoncé, comment va se dérouler cette évaluation ? Est-ce qu'une évaluation des coûts a été faite et, le cas échéant, est-ce que l'Assemblée en sera informée ? Enfin, est-ce qu'un rapport sera fait à l'Assemblée universitaire sur les causes de cet échec et les mesures qui seront mises en place pour éviter que cela se reproduise ? Il soumet par ailleurs que plusieurs personnes ont subi des préjudices sur les plans professionnel et humain du fait d'avoir consacré beaucoup de temps à gérer les problèmes causés par les difficultés de mise en œuvre du CHAL. Il suggère au recteur, au nom de la collégialité universitaire et des règles de bonnes relations de travail, de faire preuve de transparence dans le post mortem et aussi de s'excuser au nom de la direction de l'Université aux membres de la communauté universitaire pour les problèmes que cela a occasionnés à tous.

Mme Lefrançois indique qu'elle a répondu en toute transparence aux questions de l'Assemblée universitaire chaque fois que des questions ont été posées à ce sujet, entre autres pour ce qui est du montant de la licence d'Infosilem pour le logiciel CHAL. Le bilan n'est

pas encore terminé, mais l'intention demeure d'avoir des horaires et des locaux attribués par un système performant, et de faire progresser ce projet pour les prochains mois et les prochaines années.

Le recteur considère que Mme Lefrançois a répondu à la question pour ce qui est de la transparence : les causes des difficultés dans la mise en œuvre de cette phase du CHAL ont été expliquées à l'Assemblée à plusieurs reprises en toute transparence et clarté. Il estime qu'il est trop tôt pour parler d'un échec de cet exercice qui vise à optimiser l'offre de formations des étudiants et l'usage des espaces. Il va attendre avant d'évaluer la proposition qui lui est faite de s'excuser au nom de la direction de l'Université. Il souligne que c'est lui qui demeure imputable de ces enjeux et que, le cas échéant, il prendra ses responsabilités.

Mme Daoust, qui évoque les multiples travaux sur le campus et ailleurs dans des espaces locatifs, aimerait savoir ce qu'il en est de la planification des espaces et suggère qu'une présentation soit faite à l'Assemblée à ce sujet.

Le recteur confirme que beaucoup de projets sont en marche. Il assure qu'il y a un effort concerté de réfléchir de manière globale à l'organisation et à l'utilisation des espaces, à l'utilisation de la réserve foncière au campus MIL, à l'optimisation du recours aux locations et à la possibilité que certains bâtiments désuets du parc immobilier de l'Université soient délaissés. Un plan directeur des espaces, qui permettra de mieux comprendre les différents jeux de dominos qui s'amorcent avec les constructions du campus MIL et d'optimiser la gestion des espaces pour créer des pôles scientifiques et de formation favorisant l'interdisciplinarité, là où c'est souhaitable, sera présenté à l'Assemblée universitaire au printemps prochain.

M. Gaudreault-DesBiens confirme que les consultations ont eu lieu l'an dernier à propos d'une actualisation du plan directeur des espaces de l'UdeM. Un rapport sera fait à l'Assemblée universitaire sur ces enjeux dans les prochains mois. Ce plan directeur est prévu pour une période de 20 ans.

M. Saul dit avoir observé dans les salles de classe un phénomène d'absences répétées d'un certain nombre d'étudiants, qui n'ont pas abandonné le cours, mais qui apparaissent essentiellement aux examens. Il s'interroge à ce sujet : par exemple, est-ce des habitudes prises pendant la pandémie, l'attrait du marché du travail, un désintérêt pour les cours ? Il veut savoir si le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études est au courant de ce problème et s'y penche, et si d'autres collègues peuvent éclairer l'Assemblée sur cette question.

Mme Lefrançois confirme que l'on est au courant de ce phénomène qui semble répandu dans plusieurs facultés et on travaille avec le Centre étudiant de soutien à la réussite (CESAR) pour comprendre ce qui motive ou démotive les étudiants. Elle espère être en mesure de fournir une réponse dans quelques mois pour éclairer la communauté universitaire.

M. Molotchnikoff revient sur la question des espaces, notamment sur la question du déménagement de la Faculté de médecine à l'Hôtel-Dieu évoqué par le recteur, rappelant qu'il avait suggéré cette idée il y a quelques années à l'Assemblée universitaire. Il pense que

d'utiliser des espaces existants, par exemple l'Hôtel-Dieu, plutôt que de construire des bâtiments, permettrait à l'UdeM de réaliser des économies qui pourraient être distribuées aux professeurs et aux étudiants, notamment pour la recherche. Il demande au recteur si l'UdeM devrait exploiter davantage cette stratégie.

Le recteur dit ne pas être certain que la mise à niveau de l'Hôtel-Dieu pour des activités de formation et de recherche propres à la Faculté de médecine coûterait moins cher. D'autre part, même si cela permettait de réaliser des économies, il n'est pas possible de faire des transferts entre les fonds que l'on peut mettre dans l'immobilier et ceux que l'on peut mettre dans la recherche. Les enveloppes pour la recherche et l'immobilier sont des sommes désignées, fournies par le ministère pour des fins précises. Par ailleurs, il assure que des efforts importants sont faits par le vice-rectorat responsable de la recherche pour soutenir le dépôt et le succès de demandes de subvention. Comme évoqué lors de la séance précédente, on est très conscient de la nécessité de soutenir les collègues dans ces processus très compétitifs pour lesquels les taux de succès de l'UdeM ont été excellents ces dernières années. Il encourage de nouveau les collègues à s'investir dans cet effort.

M. Molotchnikoff remarque qu'il faut aussi penser au financement des étudiants aux deuxième et troisième cycles.

Le recteur indique que l'on poursuit les représentations auprès des autorités ministérielles, en particulier fédérales, pour rehausser le financement des étudiants aux cycles supérieurs. Par ailleurs, depuis deux ans, le budget comporte un ajout au financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs. Il reconnaît que ces ressources ne sont pas suffisantes par rapport aux universités comparables, notamment celles du U15, et qu'il faudra obtenir d'autres ressources, notamment par la philanthropie, afin de parvenir au niveau minimum pour assurer le succès d'une université de recherche.

Mme Lebel dit avoir été informée que les cours d'activités physiques offerts au personnel, qui s'offraient en personne au campus de Saint-Hyacinthe avant la pandémie, ne sont toujours pas offerts en mode présentiel au campus de Saint-Hyacinthe, alors qu'ils sont offerts en personne au campus de la montagne. Elle demande si ces cours pourront être offerts de nouveau en personne au campus de Saint-Hyacinthe.

M. Courchesne prend note de la question et fera un suivi à la prochaine séance.

Mme Laplante mentionne que le système Nagano, introduit dans des facultés et pour les comités d'éthique de la recherche, a entraîné une modification du formulaire de demande et une hausse des exigences qui alourdissent et allongent de beaucoup la préparation d'une demande de certificat d'éthique ; cela s'avère difficile en particulier dans le cas d'une personne étudiante à la maîtrise. Elle demande si on a examiné la possibilité d'alléger ce processus, surtout pour les personnes étudiantes ; et d'autre part, s'il est possible de saisir le Comité de la recherche de la question, et le cas échéant, selon quelle procédure.

Mme Hébert remercie de porter à son attention les enjeux qui pourraient découler de l'implantation de Nagano et du fonctionnement des comités d'éthique de la

recherche, soulignant que l'objectif de Nagano est de rendre le processus plus simple. Elle l'invite à lui transmettre un courriel ainsi qu'à la nouvelle directrice du Bureau de la conduite responsable en recherche (BCRR). On est conscient que certains des processus sont complexifiés par des organismes externes, et on verra si des allègements peuvent être apportés. Enfin, chaque comité de la recherche a un conseiller qui lui est attribué et est là pour soutenir la communauté, on peut aussi s'adresser à cette personne.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, le secrétaire général suggère de s'adresser dans un premier temps à la présidence du Comité de la recherche. De manière plus formelle, l'Assemblée pourrait confier au Comité de la recherche le mandat d'étudier la question.

M. Lewis demande à Mme Lefrançois s'il serait possible de rappeler le coût du CHAL, mentionné lors d'une séance précédente de l'Assemblée.

Mme Lefrançois prend note de la question et reviendra avec l'information.

M. Gaudreau demande s'il y a eu des discussions pour offrir une journée de congé universitaire lors de la Journée vérité et réconciliation, à l'instar de l'UQAM et de l'Université de Sherbrooke notamment, pour permettre aux membres de la communauté universitaire de participer aux activités de cette journée.

M. Courchesne informe qu'un grief a été déposé concernant la reconnaissance de cette journée comme étant une journée fériée. On étudie la question, mais il faut d'abord traiter le grief.

Mme Guay évoque un sondage qui a été transmis à la communauté universitaire au début de l'automne sur l'utilisation de ChatGPT à l'UdeM, qui a été diffusé comme étant un sondage de l'UdeM, mais il s'est avéré qu'il s'agit d'un sondage dans le cadre d'une recherche d'un chercheur de l'Université. On lui a mentionné que cela serait corrigé ; elle demande un suivi à ce sujet.

Mme Lefrançois prend note de la question et reviendra avec l'information.

Mme De Maeyer relaie la détresse des utilisateurs du pavillon Marie-Victorin causée par les travaux d'excavation du REM : le haut niveau de bruit rend impossible l'enseignement dans les salles de cours adjacentes et oblige à garder les fenêtres fermées dans un contexte où les virus respiratoires circulent de manière aiguë. Ces travaux étant prévisibles, elle demande pourquoi il n'est pas possible que l'Université anticipe ces problèmes et prévoie des solutions.

En l'absence du vice-recteur Filteau, le recteur répond qu'il n'est pas impossible d'anticiper les problèmes évoqués, qui sont inévitables dans le contexte du type de travaux qui sont requis pour le REM ou pour d'autres travaux lourds sur le campus, mais qu'il est difficile de trouver des solutions opérationnellement viables pour assurer que les conditions d'enseignement dans tous les secteurs soient optimales. Dans le cas du pavillon Marie-Victorin,

on va regarder ce qui est susceptible de se produire dans les prochaines semaines pour voir si les mesures sont opportunes, mais compte tenu de l'intensité des travaux sur le campus, l'hypothèse que l'on puisse déplacer ces classes dans d'autres zones sur le campus lui paraît peu probable, sachant que les espaces sur le campus sont très occupés. Il reconnaît que sa réponse ne répond pas à cette volonté d'optimiser les conditions de travail et d'apprentissage pour les étudiants, mais ce sont des travaux sur lesquels l'Université n'a pas beaucoup de contrôle. Il aura des discussions avec le vice-recteur Filteau et avec la direction de la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) pour voir si des mesures exceptionnelles peuvent être prises pour surmonter les difficultés qui sont susceptibles de se poser dans les prochaines semaines.

M. Bouchard rappelle qu'il y avait un comité ou un groupe de travail entre Nouvel-Air, consortium pour les travaux du REM, et l'Université, à travers la direction des immeubles. Il vient de leur écrire pour voir si on peut avoir une mise à jour sur la prise en compte des besoins de l'UdeM et savoir si ce comité s'est rencontré ou prévoit se rencontrer.

Sur ce sujet, M. Saul, qui enseigne au pavillon Marie-Victorin le lundi, informe qu'il a dû avoir recours à un micro pour donner une conférence. Si l'on n'arrive pas à régler le problème évoqué, il recommande la distribution de micros à tous les enseignants dans ce pavillon.

AU-0679-7 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA
NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2023-A0021-0649^e-785, 786

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2023-A0021-0649^e-785. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0649-7.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UNE OU D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT À LA PRÉSIDENTE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- M. Harith Al-Dabbagh, professeur agrégé à la Faculté de droit, comme membre suppléant à la présidence pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2026.

AU-0649-7.2 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

- Mme Juliette De Maeyer, professeure agrégée au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0649-7.3 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UNE ÉTUDIANTE OU D'UN ÉTUDIANT

M. Molotchnikoff demande si ce comité se réunit.

La présidente des délibérations signale que la question est hors d'ordre, et qu'elle pourra être posée lors de la prochaine Assemblée universitaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- M. Aleksandre Sauv -Lacoursi re, candidat   la ma trise en physique   la Facult  des arts et des sciences et  tudiant au DESS en  ducation   la Facult  des sciences de l' ducation, comme  tudiant, pour un mandat de deux ans  ch ant le 31 mai 2025.

AU-0649-7.4 COMIT  D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION STRAT GIQUE : NOMINATION DE DEUX  TUDIANTS OU  TUDIANTES, MEMBRES DE L'ASSEMBL E UNIVERSITAIRE, DONT 1 DE L'AGEEFEP ET 1 DE LA FA CUM

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comit  d'accompagnement de la planification strat gique pour un mandat de deux ans  ch ant le 31 mai 2025, mais ne d passant pas leur mandat   titre de membre de l'Assemblée universitaire :

- Mme Audréanne Matte-Landry, étudiante au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, comme étudiante de la FAÉCUM, membre de l'Assemblée universitaire ;
- M. Enrique Colindres, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente, comme étudiant de l'AGEEFEP, membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0649-8 **NOUVEAUX PROGRAMMES DÉLOCALISÉS (À BROSSARD ET RIMOUSKI)**

2023-A0021-0649^e-787, 788

Les membres ont reçu le document 2023-A0021-0649^e-787, portant sur le campus de Brossard, et le document 2023-A0021-0649^e-788, portant sur le programme décentralisé de formation en médecine vétérinaire à Rimouski.

En préambule aux présentations, le recteur précise que le programme à Rimouski sera un programme délocalisé, comme celui de la Faculté de médecine à Trois-Rivières, contrairement aux programmes offerts à Brossard qui sont dispensés sur un campus de l'UdeM à Brossard. La notion de délocalisation s'applique dans le cas des cours et programmes offerts hors des campus traditionnels de l'UdeM, soit les campus de la montagne, du MIL, de Laval et de Saint-Hyacinthe. Il explique que l'offre de programmes hors des campus traditionnels de l'UdeM s'inscrit dans un objectif de répondre à un besoin populationnel en région dans un contexte de pénurie significative de ressources professionnelles, comme dans le cas du programme de formation MD de la Faculté de médecine à Trois-Rivières, lancé il y a 20 ans pour répondre aux problèmes de pénurie de professionnels en médecine, notamment en médecine familiale. D'autres universités font la même chose en médecine. Le programme en médecine vétérinaire à Rimouski vise à répondre à un problème de pénurie de médecins vétérinaires en région, en particulier en ce qui concerne les grands animaux de ferme. L'objectif des programmes délocalisés n'est pas de concurrencer d'autres établissements universitaires, mais plutôt d'utiliser les ressources et expertises de l'UdeM, dont le programme de médecine vétérinaire de l'UdeM, seul programme de médecine vétérinaire au Québec et en français en Amérique du Nord.

À l'aide du document 2023-A0021-0649^e-787, la directrice du campus de Laval et du Bureau de l'enseignement régional, Mme Christelle Chalono, présente le campus de Brossard, ouvert à l'automne 2022 ; la programmation actuelle qui priorise des formations courtes pour répondre à des enjeux locaux de main-d'œuvre, et un aperçu de celles qui seront déployées dans les prochaines années.

Les membres sont invités à présenter leurs questions et commentaires au sujet du campus de Brossard.

M. Lewis demande si le bâtiment appartient à l'UdeM ou est en location ; si des projets d'expansion physique sont envisagés pour ce campus ; et enfin, si le logiciel CHAL est utilisé pour la gestion des salles de classe.

Mme Chalono confirme que l'édifice est en location. Pour ce qui est des projets d'expansion, elle indique que pour l'instant on se concentre sur l'espace qui est à disposition. En réponse à la troisième question, une assignation massive est gérée en partie par le CHAL, et il y a des salles qui sont gérées par son équipe sur place.

M. Saul s'informe au sujet de l'organisation de l'enseignement à ce campus. Est-ce que les enseignants sont des personnes qui travaillent habituellement sur le campus et qui se retrouvent à Brossard pour donner des cours ? Est-ce que ce sont de nouveaux professeurs ou s'il s'agit de chargés de cours sélectionnés explicitement pour enseigner à Brossard ?

Mme Lefrançois indique que c'est l'unité qui gère le programme qui prend la décision, soit de confier le cours à un professeur ou de l'afficher pour les chargés de cours ; et lorsqu'il y a affichage, on indique clairement que le cours a lieu au campus de Brossard.

M. Saul demande si les professeurs qui enseignent à Brossard le font par choix.

Mme Lefrançois confirme que oui.

M. Bouchard explique quelques différences en matière d'organisation de l'enseignement pour la FAS entre le campus de Laval et celui de Brossard dont l'offre de cours s'inscrit davantage dans une logique de services. Des cours se donnent en comodal ou hybride. Par ailleurs, les programmes visés dans la première phase devaient répondre à un besoin de la collectivité afin d'éviter que cela devienne un fardeau pour les départements qui participent à ces efforts. Les programmes de psychologie, de sciences économiques et d'informatique appliquée sont traités comme un projet pilote en mesurant l'affluence ainsi que la charge pour l'unité académique responsable. Enfin, on projette que lorsque le REM se rendra jusqu'à l'UdeM, les personnes étudiantes pourront commencer à Brossard et ensuite poursuivre au campus de la montagne, ce qui permettra d'offrir un éventail de programmes plus large. On s'adapte en fonction de la réalité des effectifs étudiants et des besoins exprimés.

Mme Hedaraly demande quels sont la durée et le coût annuel du bail au campus de Brossard.

Mme Chalono indique que la durée du bail est de 15 ans avec une possibilité de renouvellement.

Le recteur dit ne pas avoir l'information sur le coût ; cette information sera communiquée à la prochaine Assemblée universitaire.

La présidente des délibérations remercie Mme Chalono pour sa présentation. Elle cède ensuite la parole au doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Francoz.

M. Francoz présente le programme décentralisé de formation en médecine vétérinaire à Rimouski et les infrastructures prévues (document 2023-A0021-0649^e-788) dans le cadre d'un partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Il revient sur le contexte, soit la problématique d'accessibilité aux services vétérinaires en région, et la solution retenue ainsi que les éléments à mettre en place pour la réalisation du projet.

M. Lewis, qui souligne que c'est l'UdeM qui détient l'expertise dans ce projet, demande des précisions sur la nature du partenariat, et d'autre part, sur l'avantage pour l'UQAR de recevoir l'UdeM. Il demande aussi quelle est la répartition entre professeurs et chargés de cours.

M. Francoz explique que le bâtiment qui sera construit comptera quatre étages, dont deux seront occupés par l'UdeM ; les deux autres seront à la disposition de l'UQAR, l'UQAR a donc un intérêt rattaché à cette infrastructure. Aussi, l'UQAR accueille très positivement l'arrivée de programmes de formation de cette nature, y voyant une plus-value en termes de rayonnement et de collaborations. En ce qui concerne la répartition professeurs et chargés de cours, la Faculté de médecine vétérinaire compte majoritairement des professeurs qui enseignent, le corps enseignant compte aussi des cliniciens enseignants ou des enseignants en médecine vétérinaire, il y a très peu de chargés de cours à cette faculté. Il en ira de même à Rimouski.

Mme Daigle évoque le problème de disponibilité de logements pour les étudiants à Rimouski rapporté dans les médias récemment et demande si l'on a pensé à des solutions pour le logement des étudiants et du personnel à Rimouski.

M. Francoz fait part que l'UQAR vient d'acheter le bâtiment d'une congrégation religieuse voisine de cette université afin de transformer ce bâtiment en logements étudiants. De plus, d'autres projets de construction de logements étudiants sont prévus par l'UQAR et l'on a bon espoir de mettre en place un bon nombre de résidences étudiantes dans les prochaines années. On compte également miser sur les réseaux des médecins vétérinaires de la région pour trouver des logements supplémentaires pour les étudiants.

Mme Hedaraly demande quel est le coût de location des locaux temporaires en 2024-2025 et le coût de rénovation des infrastructures à Rimouski et à Saint-Hyacinthe, et s'il y a d'autres coûts de rénovation, d'infrastructures ou de location de locaux.

M. Francoz explique que l'UQAR reçoit un montant d'infrastructures pour le volet de rénovation à Rimouski pour l'année 1 et pour la construction du bâtiment. À l'intérieur de ce financement, des montants sont attribués à l'UdeM pour le centre de simulation (environ 6,5 M\$), pour le refuge (environ 6,5 M\$), et un peu moins de 50 M\$ pour le pôle animalier.

M. Lippé demande si ça ne vaudrait pas la peine d'investir plus d'argent pour que les étudiants fassent les années 4 et 5 du programme en région et pour fournir une infrastructure en région similaire au CHUV.

M. Francoz indique que l'on ne souhaite pas faire un tel développement compte tenu du coût d'un tel centre et de son entretien. Il est souhaité que les étudiants viennent dans le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) et dans le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), et aussi qu'ils fassent des stages avec des praticiens en région et dans les cliniques vétérinaires des régions pour qu'ils expérimentent les pratiques telles qu'ils vont les vivre par la suite.

Mme Kanouté demande dans quelle mesure la Faculté a ouvert un dialogue avec le corps professoral de la Faculté. Est-ce que des préoccupations ont été exprimées ? Si oui, quelles en sont les grandes lignes et comment la direction a rassuré les professeurs ? Deuxièmement, relativement à la vingtaine d'enseignants recrutés, combien sont des professeurs et combien sont cliniciens enseignants ? Enfin, il a été fait mention d'enseignement en présentiel : est-ce que cela veut dire que le scénario d'enseignement en comodal n'est pas à l'ordre du jour ?

M. Francoz confirme que des canaux de communication ont été établis avec le corps enseignant et des enjeux ont été exprimés. La direction de la Faculté a répondu sur une base régulière à toutes les assemblées facultaires à leurs questions et a mis sur pied un groupe de travail pour le personnel enseignant, dont un des mandats est de répondre aux questions et aux inquiétudes des membres du personnel enseignant, d'où le développement d'un petit guide questions-réponses. Le deuxième mandat de ce groupe est de travailler sur la planification des recrutements du personnel enseignant. Sur la répartition entre les professeurs et les enseignants cliniciens, c'est à peu près la moitié. Sur la question du présentiel : on veut favoriser l'enseignement en présentiel aux deux sites, mais il y aura possibilité d'enseignement en bimodal d'un site vers un autre.

Mme Kanouté demande si l'on a pensé aux ressources de soutien qui seraient requises dans le cas où le scénario du comodal est retenu.

M. Francoz confirme que oui, et l'information est inscrite dans le document mentionné.

M. Molotchnikoff souligne que les animaux sont des vecteurs de virus ; il demande s'il y a une considération pour diviser les deux secteurs, vétérinaire et non vétérinaire, dans le bâtiment prévu à Rimouski.

M. Francoz signale que l'on vit cela à Saint-Hyacinthe, avec la présence de partenaires. Dans les considérations d'infrastructures, tout cela est pris en considération et suivant le respect des normes.

M. Desjardins considère que l'UQAR prend beaucoup de place dans ce projet (services aux étudiants, accès aux bibliothèques, santé mentale, etc.) et se questionne sur la nature du partenariat. Est-ce que l'UQAR paraîtra sur le diplôme ? Concernant l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), s'agira-t-il d'une formation pont entre la technique et la médecine, ou si l'on fait des partenariats de recherche de part et d'autre ?

M. Francoz précise que c'est un programme de formation entièrement UdeM et que la seule institution qui apparaîtra sur le diplôme est l'UdeM. Le partenariat porte sur les infrastructures et les services. En ce qui concerne l'ITAQ, comme la formation en médecine vétérinaire nécessite de faire des manipulations sur des animaux de grande taille, on a besoin de partenariats avec des institutions pour avoir accès à des animaux. L'entente avec l'ITAQ permet d'avoir accès à leurs animaux, leurs fermes d'enseignement et leurs écuries d'enseignement. Cependant, ce sont les enseignants de la Faculté qui iront sur place dispenser l'enseignement aux étudiants. Cela ne concerne que la formation en doctorat en médecine vétérinaire. Enfin, il n'est pas question de pont actuellement.

M. Bouchard souligne l'excellence du projet. Il mentionne qu'au-delà des besoins très grands pour le Québec, c'est aussi des occasions de recherches inédites et de nouvelles collaborations de recherche.

M. Francoz souligne que beaucoup de professeurs qui avaient des inquiétudes quant à la connexion avec le milieu à Rimouski en sont revenus enchantés, et y ont vu de nouvelles possibilités de collaborations en recherche.

AU-0649-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 6 novembre 2023, à 14 heures.

AU-0649-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 15.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 6 novembre 2023, délibération AU-0651-2